

Compte rendu de séance

Séance du 17 Septembre 2018

L' an 2018 et le 17 Septembre à 19 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERRISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel.

Excusés : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie, Mme DUBOIS Nicole

Absent : M. BOURDIN Emmanuel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 07/09/2018

Date d'affichage : 07/09/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme DANTU Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES - 2018_40
TRAVAUX SIEGE 2019 : IMPASSE DES SAULES ET ALLÉE DES TILLEULS - 2018_41
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION - 2018_42
TABLEAU DES EFFECTIFS - 2018_43

réf : 2018 40 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions pour lesquelles une participation aux activités scolaires et extra-scolaires est octroyée (délibération 2017-44).

- par année scolaire,

- allouée aux familles en résidence principale à Pullay,
- par enfant (une activité),
- pour les séjours de 2 jours minimum,

Plusieurs demandes nous ont été faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la participation à :

- Famille LOIE pour Ysalis la somme de 106.50 € (séjour plein air),
- Famille LE MESLE pour Jules la somme de 96.00 € (séjour Puy du Fou),
- Famille LE MESLE pour Maxime la somme de 81.50 € (séjour Granville),
- Famille CHARRÉ pour Adèle la somme de 65.00 € (séjour Puy du fou),
- Famille CHARRÉ pour Sarah la somme de 35.00 € (escalade),
- Famille CHARRÉ pour Adèle la somme de 35.00 € (escalade)

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 41 : TRAVAUX SIEGE 2019 : IMPASSE DES SAULES ET ALLÉE DES TILLEULS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public "Impasse des saules" et "Allée des tilleuls".

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à :

Impasse des saules

- distribution publique (EDF) - part communale 30 % : 23 500.00 €
- éclairage public - part communale 20 % : 4 833.33 €
- réseau Télécom - part communale : 12 666.67 € + TVA

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour les travaux "Impasse des saules",
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).
- décide de reporter les travaux "allée des tilleuls" pour l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 42 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en oeuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après,
- autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 43 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle de la nécessité d'un accroissement de la durée hebdomadaire de travail pour le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

A cet effet le tableau des effectifs au **1er octobre 2018** est le suivant :

	Grade	Effectivement pourvu titulaire	
Catégorie C	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	23 heures	TNC
Catégorie C	Adjoint Technique Territoria	35 heures	TC
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	7 heures	TNC

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- Lors de la réunion, il a été prévu de remplacer l'ordinateur des élus compte-tenu de sa vétusté. Suite au passage du prestataire informatique, il nous a été vivement conseillé de remplacer l'ordinateur sur lequel se trouve le logiciel Berger-Levrault, compte-tenu de sa capacité insuffisante et des mises à jour importantes. Les crédits budgétaires ayant été voté lors du budget, les deux ordinateurs vont être remplacés.
- Coupe de bois : La commune est propriétaire d'une forêt de 48 hectares. En 2019, une coupe d'amélioration feuillue est prévue. Une vente de bois de chauffage sur pied est proposée aux habitants de la commune. Prendre contact avec la mairie avant le 30 septembre.
- Inauguration bâtiment communal : Le bâtiment communal étant terminé, une inauguration aura lieu prochainement avec les artisans et les personnes ayant subventionné ces travaux.

Séance levée à: 19.15

En mairie, le 24/09/2018

Le Maire
Serge SOUCHAY

